

Adhérentes et adhérents « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais »

Voici venu le moment de renouveler votre adhésion et d'obtenir votre nouvelle **licence FFRP 2024-2025**. Depuis 2019, nous n'avons effectué aucune modification de tarif, mais, suite à l'augmentation régulière des prestations d'assurance de la FFRP et des fournitures diverses, nous avons été dans l'obligation de relever le prix des adhésions. Ce nouveau tarif vous a été présenté et voté à l'unanimité lors de notre assemblée générale du 13 Octobre 2023.

En pièces-jointes, ou sur le site www.randoleiesclops.fr en page d'accueil ou à la rubrique adhésion, vous trouverez les documents pour 2024/2025.

Nous vous demandons de privilégier l'adhésion en ligne avec « PAYASSO ».

Mode d'emploi :

- 1 / Avant d'accéder au site www.randoleiesclops.fr et à la rubrique adhésion, vous devez scanner et enregistrer les documents tels que : votre certificat médical, votre attestation de santé dûment remplie ou votre licence FFRP 2024-2025 (d'un autre club) pour pouvoir les joindre au dossier.
- 2 / Accéder au site « adhésion PAYASSO », compléter l'ensemble des cases de l'état civil, faire votre choix A, B ou C et cliquer sur la case « choisir un fichier » puis enregistrer le document demandé.
- 3 / Cliquer sur « Continuer » et finaliser votre paiement.

Si vous utilisez le mode avec règlement par chèque, vous devrez retourner les documents dûment remplis et accompagnés du chèque correspondant à votre choix.

- **Choix A : 50 €** adhésion ou un renouvellement d'adhésion
- **Choix B : 60 €** adhésion + abonnement à la revue Passion RANDO
- **Choix C : 30 €** carte seule pour un adhérent s'affiliant à un autre Club FFRP et joindre la photocopie de la licence 2024/2025 de cet autre club.

Pour une première adhésion, un Certificat Médical de Non Contre-Indication à la pratique de la randonnée pédestre (CMNCI) est obligatoire.

Pour un renouvellement, un questionnaire de santé (**Voir le document annexe**) avec toutes les réponses « **NON** », vous évite un nouveau certificat médical. Ce questionnaire est à conserver, ne retourner que l'attestation en bas du document correctement remplie et signée.

Adresser votre dossier complet avant **le 30 Novembre 2024** avec votre chèque libellé au nom de :
« LEI ESCLOPS Saint-Pérollais » à :

Madame Pascale DEBEAUQUENNE - 61 Bis Rue de la République - 07130 SAINT PERAY

Ou dans la boîte à lettres de :

LEI ESCLOPS Saint-Pérollais (à côté de la médiathèque) ESPACE MIALAN - 07130 SAINT PERAY

Attention : Aucune adhésion ne sera prise au-delà du 30 Novembre 2024, sauf cas exceptionnel !

Rappel : Les licences sont dématérialisées et envoyées directement par le système de gestion de la FFRP à chaque adhérent sur sa boîte mail. Il est donc hyper important de donner une adresse mail valide. Le Club ne délivre plus de licences papier. Seuls les adhérents sans mail recevront une carte par courrier postal, aussi pensez à joindre pour ces derniers une enveloppe timbrée.

Merci pour votre fidélité à notre Club, prenez bien soin de vous et à bientôt sur les sentiers.